

MAIRIE DE BRUNIQUEL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 JUIN 2018 À 21 H 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. MONTET Michel, Maire,

Etaient présents :

MM. MONTET, TSCHOCKE, CÔME, SOULIÉ, LESCURE, ARMAND, BASSE, LARRIEU, COMBRES, Procuration de M. STEIN donnée à M. MONTET

Absents excusés :

MM. BUADES, GILES, GRIMAL, DEBAYLES, STEIN

Secrétaire de séance :

M. LARRIEU Jean-François

MISSION DE DIAGNOSTIC DES CHÂTEAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune avait lancé un appel d'offres concernant le diagnostic des châteaux.

A l'issue de cette consultation, trois architectes ont déposé une offre.

La commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis le 15 Mai 2018.

L'analyse des offres réalisée par Monsieur FERRANT ingénieur du patrimoine à la D.R.A.C. (dans le cadre du contrat d'assistance signé avec l'Etat) a donné le classement suivant :

- 1- Monsieur MARTORELLO Frédéric
- 2- Monsieur CLEMENT Guillaume
- 3- Monsieur LETELLIER Axel

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après examen des pièces présentées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- de retenir l'offre de Monsieur MARTORELLO Frédéric, Architecte, mandataire et ses cotraitants FROMONT Rémi, IDP, SERAPHIN Gilles, SCHNEY Hélène, EXAMETRICS, CTB, Quartiers Lumieres, HENRY-LORMELLE Diane d'un montant de 46 375,00 € H.T. (quarante six mille trois cent soixante quinze euros)
- DE DONNER également son accord pour la réalisation d'un scan 3D des intérieurs et extérieurs des châteaux ainsi que les jardins pour un montant de 17 898,00 € H.T. (dix sept mille huit cent quatre vingt dix huit euros)
- APPROUVE donc le montant total des prestations s'élevant à 64 273,00 € H.T. (soixante quatre mille deux cent soixante treize euros)
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché avec Monsieur MARTORELLO Frédéric architecte mandataire et ses co-traitants.

PRISE EN CHARGE DES TRANSPORTS SCOLAIRES 2018/2019

En ce qui concerne les transports scolaires et compte tenu que les années précédentes la Commune prenait à sa charge la totalité de la participation des parents d'élèves de la Commune, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prendre une décision pour l'année scolaire 2018/2019.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DECIDE de prendre en charge pour l'année scolaire 2018/2019 la totalité des sommes dues par les parents de la Commune y compris dans le cadre du regroupement pédagogique pour le trajet « domicile école ».

La dépense est inscrite au budget et le versement sera effectué dans les formes règlementaires après mise en recouvrement par la Région.

TARIFS DES LOYERS CONVENTIONNES AU 1^{er} JUILLET 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} juillet 2018, il convient de réviser les loyers des logements conventionnés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE :

- d'augmenter de 0,90 % le prix des loyers des logements conventionnés, à compter du 1^{er} juillet 2018 soit :

- maison Gardia studio	185,43 €
- maison Gardia T3	276,89 €
- Conciergerie T2	239,50 €
- Conciergerie T3	303,67 €

PRIX DES TICKETS DE CANTINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer pour la prochaine rentrée, le prix de tickets de cantine scolaire qui sont actuellement à 2,80 € pour le ticket enfant et 3,00 € pour le ticket adulte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- de maintenir le prix actuel des tickets de cantine enfant et des tickets de cantine adulte.

A compter de la rentrée scolaire 2018/2019, le tarif sera donc le suivant :

- 2,80 € pour le ticket enfant,
- 3,00 € pour le ticket adulte.

VIREMENT DE CREDITS

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2315/196 : Aménagement de rues du village	38 000,00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	38 000,00 €	
D 2031/204 : Etude de diagnostic des châteaux		38 000,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		38 000,00 €